

Le sénat met au banc le vote par anticipation

Article rédigé par *RT France*, le 19 février 2021

Source [RT France] L'amendement gouvernemental qui visait à permettre le vote par anticipation lors de l'élection présidentielle de 2022 a fait face à une levée de boucliers des sénateurs, qui l'ont rejeté à une très large majorité.

Déposé au dernier moment – et à la surprise générale – le 16 février dans le cadre de l'examen du projet de loi organique sur la présidentielle, l'amendement polémique du gouvernement qui vise à instaurer la possibilité d'un vote par anticipation pour l'élection de 2022 a été largement rejeté par les sénateurs ce 18 février.

Le Sénat, dominé par l'opposition de droite, a voté à 321 voix contre 23 pour rejeter l'amendement en question. Ce dispositif «très innovant», selon les termes employés par la ministre Marlène Schiappa, prévoyait que les électeurs puissent demander à voter de manière anticipée sur des machines à voter, durant la semaine précédant le scrutin, dans des bureaux et à une date qui restaient à définir par décret. Seul le groupe RDPI – à majorité En Marche – a voté en sa faveur.

Avant le vote, le sénateur LR Philippe Bas avait une nouvelle fois demandé «solennellement» le retrait de l'amendement qui, selon lui, faisait «un procès d'intention» aux Français, en supposant qu'ils préféreraient partir en week-end que d'aller voter. «Quand on change les règles du jeu, il faut obtenir un consensus de l'ensemble de la classe politique, ce qui n'est pas le cas en l'espèce», avait pour sa part souligné le rapporteur Stéphane Le Rudulier (LR).

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/83972-senat-rejette-amendement-gouvernement-pour-instaurer-vote-anticipation>